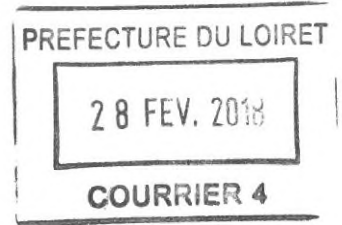




Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel



COMITE SYNDICAL

Du 16 février 2018

Délibération n° 2

Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour 2018 et amendement au rapport.

Étaient présents :

Messieurs NERAUD, GARNIER, MALBO, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVE), ARCHENAULT (suppléant de Monsieur MARTINET) et Madame GALZIN.

Étaient excusés :

Messieurs MARTINET, BRAUX, THIBERGE. LELEVE, NEVO Madame LECLERC.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental) VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Les dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales modifiées par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 (article 107), imposent aux communes de 3.500 habitants de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport doit donner lieu à un débat.

Ces dispositions s'appliquent également aux Syndicats Mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus.

Les éléments de réflexion soumis dans le cadre de ce débat, portent sur les points suivants :

▪ **Évolution du budget de fonctionnement du SMAEDAOL pour l'année 2018**

Évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes du budget du syndicat sont constituées :

- ✓ **Des subventions et participations des membres** : 80 % des recettes d'exploitation (BP 2017)
- ✓ **Des produits des services et des ventes diverses** : 13% des recettes d'exploitation (BP 2017)
- ✓ **Des revenus des immeubles** : 7% des recettes d'exploitation (BP 2017)



Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

Les subventions et participations :

Il convient de souligner en préambule que le Département est soumis à compter de 2018 à de nouvelles contraintes issues de la Loi de Programmation des Finances publiques 2018/2022. Cette loi impose aux collectivités un objectif d'économies à atteindre de 13 milliards d'économies en 2022, afin de contribuer à la réduction du déficit public et à la maîtrise de la dette publique. Pour cela l'Etat a fixé aux collectivités un objectif d'évolution maximum de **+1,2 % de leurs dépenses de fonctionnement**.

Malgré ces nouvelles contraintes le Conseil départemental du Loiret, principal financeur du syndicat mixte, poursuivra son action en faveur des territoires et des partenaires. Ces derniers continueront d'être associés aux efforts de gestion, nécessaires au respect des objectifs.

Lors du vote de son budget primitif 2018, le département devrait réaffirmer son soutien à l'aéroport du Loiret, en proposant le vote d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 700 000 €.

Pour mémoire, le département a versé en subvention de fonctionnement :

- ✓ En 2016 : 681 206 Euros
- ✓ En 2017 : 662 000 Euros

Les contributions des autres membres (Orléans Métropole, communes limitrophes et CCIL) seront maintenues en 2018 à leur niveau de 2017 soit 101 000 €. En parallèle des discussions seront engagées avec ces contributeurs afin d'envisager un éventuel relèvement de leur contribution à compter de 2019.

Les recettes du FIATA seront quant à elles estimées avec la plus grande prudence (210 000 €)

Concernant les produits des services et revenus des immeubles :

Lors de sa session du 15 décembre 2017, le Conseil syndical a adopté les tarifs et redevances pour l'année 2018 avec l'application d'une augmentation de 1,1% (taux d'inflation).

Sur l'année 2017, les travaux de rainurage et d'allongement de la piste ont eu un impact sur les taxes et redevances. De plus, le départ d'occupants de hangars ont fait chuter les locations de hangar.

Contrairement à l'année 2017, 2018 devrait s'avérer être une année plus intéressante en matière d'occupation des hangars. En effet, plusieurs conventions d'occupation de hangar ont été signées avec l'arrivée de nouveaux aéronefs.

Concernant les taxes et redevances, l'allongement de la piste devrait contribuer à l'augmentation des recettes. Les travaux nécessaires à l'obtention de l'homologation et à la reconnaissance internationale seront finalisés cette année. Les travaux de drainage, de changement des Papi, d'amélioration du système météo etc. seront regroupés en une semaine afin de ne pas trop perturber les usagers.

Il est à noter que l'aire d'hébergement devient une source de revenus non négligeable. En effet, de nombreux sportifs l'utilisent, mais aussi, depuis les travaux d'allongement de la piste, les salariés des sociétés de terrassement, de construction peuvent louer des emplacements de caravanes ou des mobil-homes.



Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

Évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses du budget du syndicat sont constituées :

- ✓ Des charges à caractère général : 45 % des dépenses d'exploitation (BP 2017)
- ✓ Des charges du personnel : 55 % des dépenses d'exploitation (BP 2017)

Les charges à caractère général seront maîtrisées afin de contenir leur évolution au niveau des recettes attendues.

Concernant la masse salariale, le budget 2017 prévoyait le recrutement d'un agent AFIS et le remplacement d'un pompier au 1^{er} juillet 2017 (parti fin janvier 2017). Seul l'agent AFIS a été recruté au 1^{er} octobre 2017.

En 2018 comme en 2017, on assistera à une demande accrue des prestations des usagers les week-ends, jours fériés et nuits. Pour information, de plus en plus d'aéronefs de catégorie supérieure atterrissent et demandent à bénéficier de niveau de sécurité « incendie », aérienne et péril animalier supérieur à toute heure. Pour exemple, le niveau 4 souvent demandé nécessite un agent AFIS et deux pompiers. A ce jour, nous comptons trois pompiers dont le Directeur.

En 2018, les charges de personnel seraient en progression du fait de la prise en compte de l'agent AFIS sur une année pleine et le remplacement du pompier parti début 2017.

Évolution du budget d'investissement du SMAEDAOL pour l'année 2018

Le plan pluriannuel 2017-2019 adopté lors de la séance du 15 décembre 2016 à hauteur de 2 906 800 € HT permettait d'assurer principalement des investissements sécuritaires nécessaires à la bonne marche de l'aéroport. Le reste de ce plan prévoyait des investissements permettant de garder le patrimoine en bon état.

Le montant prévisionnel des investissements 2018 s'élevait à 780 800 € et prévoyait l'achat d'un camion de pompier pour 660 000 €. Il est proposé de mettre en attente cette acquisition et de la remplacer par la création d'une rampe d'approche et d'améliorer les outils de prévisions météorologiques.

Les ajustements du PPI 2017/2019 figurent en annexe.

Monsieur le Président propose un amendement au rapport d'orientations budgétaires remis en séance.

Par circulaire en date du 14 février 2018, les services de l'Etat ont informé de la nécessité de présenter à l'occasion du débat d'orientations budgétaires les objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;

Cette disposition s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 (II de l'article 13).

Afin de répondre à cette obligation, qui est d'effet immédiat, je porte à votre connaissance la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget du syndicat mixte sur les trois prochaines années.



Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

	Rétrospective				Trajectoire		
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement							
chapitre 011 charges à caractère général	400 431,32	366 384,61	383 407,73	342 020,84	330 349,95	334 314,15	338 325,92
chapitre 012 charges de personnel	472 923,72	457 328,50	462 035,17	449 124,28	473 184,00	478 862,21	484 608,55
chapitre 65 autres charges de gestion	243,04	-	515,48	1 838,61	1 255,50	1 270,57	1 285,81
chapitre 67 charges exceptionnelles	48,66	6,74	99,33	106,71	186,00	188,23	190,49
sous-total dépenses réelles	873 646,74	823 719,85	846 057,71	793 090,44	804 975,45	814 635,16	824 410,78
Evolution		-5,7%	2,7%	-6,3%	1,5%	1,2%	1,2%

Le syndicat mixte n'est pas concerné par le second objectif portant sur l'évolution du besoin de financement.



Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2018.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NERAUD

